

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mars 2011

OBJET :

Echanges fonciers sur l'opération de renouvellement urbain du quartier de Mouzimpré

Rapporteur : M. BREUILLE

Délibération n°3

EXPOSE DES MOTIFS

Le quartier de Mouzimpré a été inscrit au programme de renouvellement urbain de l'agglomération nancéienne, mené par la Communauté Urbaine en liaison avec les communes membres et les bailleurs sociaux.

Les réaménagements fonciers qui en découlent, ont nécessité la conclusion de protocoles permettant de fixer les nouvelles propriétés de chaque partie et d'élaborer les conventions de servitude et d'entretien des réseaux avec BATIGERE.

Toutes les procédures de réception, d'une part, et d'établissement des plans de division des entités foncières, d'autre part, ayant été respectées, le Conseil Communautaire, réuni le 25 mars 2010, a approuvé les échanges de terrains ainsi que les acquisitions et cessions correspondantes qui interviennent à titre gratuit.

Conformément aux dispositions de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.P.P.P.) les échanges de terrains peuvent être organisés selon les modalités suivantes :

1.- la commune cède de son domaine public :

à la Communauté Urbaine du Grand Nancy, 7 999 m² correspondant aux parcelles cadastrées section AX N° 57,181,187 et 188 ;

2.- la commune cède après déclassement de son domaine public:

à BATIGERE, 448 m2 correspondant aux parcelles cadastrées section AX N°182,183,184,185,189 et 190,

3.- BATIGERE cède à la commune d'Essey-lès-Nancy :

1.295m2 correspondant aux parcelles cadastrées section AX N° 146, 157,171,172,173 et 177.

PROPOSITIONS

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Déplacement - Transports réunie le 8 mars 2011, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter :

- Le programme d'échanges fonciers selon les modalités décrites ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 28 mars 2011.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN